

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 novembre 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que la conseillère M^{me} Guylène Duplessis.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-11-971 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 novembre 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.3 Demande à la Commission municipale du Québec / Exemption de taxes / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
- 5.13 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Cour municipale régionale / Partage de fibres optiques

Et en y retirant le point suivant :

- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1531-01 / Modification des limites du bassin de taxation visé à l'article 4.1 / Rue des Saules

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 17 octobre 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.1 Jeunesse, J'écoute / Aide financière
- 4.3 Demande à la Commission municipale du Québec / Exemption de taxes / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges
- 4.5 Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec / Prix du Ministre en horticulture ornementale 2011 / Candidature de la Ville
- 4.7 Résolution en faveur d'un renouvellement à long terme du programme AccèsLogis Québec
- 4.8 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

5. GREFFE

- 5.1 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2012
- 5.2 Commission de toponymie / Officialisation du nom de la rue des Cerisiers
- 5.3 Bail d'emplacement / Telus / Tour de communication / Arrière de l'aréna municipal / Autorisation des plans
- 5.4 Cession / Lot projeté 4 958 342 / Commission scolaire des Trois-Lacs / Autorisation des travaux
- 5.5 Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
- 5.6 Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Membres désignés par le Conseil / Renouvellement des mandats
- 5.7 Cour municipale régionale / Changement du lieu où siège la cour
- 5.8 Coopérative de la solidarité la Seigneurie de Vaudreuil / Emphytéose / Stationnement
- 5.9 Rétrocession du lot 3 285 787 et du lot projeté 4 599 670 / Rue Maurice-Richard / Exclusion du domaine public / Servitude
- 5.10 Éthique et déontologie / Formation des élus / Dépôt du rapport du greffier
- 5.11 Servitude / Hydro-Québec et Bell / Lot 4 415 068 / Parc Lorne-Worsley
- 5.12 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-157 / Zone I3-831 / Inclusion de nouveaux usages spécifiquement permis reliés à l'entretien des véhicules automobiles du groupe 63 / Secteur Cité-des-Jeunes à l'ouest de la route 342
- 5.13 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Cour municipale régionale / Partage de fibres optiques

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1598 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Services municipaux et travaux connexes / Rues Maurice-Richard, Toe-Blake et Jean-Béliveau / Approbation du MAMROT
- 6.3 États des revenus et dépenses / 2^e semestre 2011

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service action communautaire / Démission / Caissière
- 7.2 Service action communautaire / Embauche temporaire / Caissière
- 7.3 Service action communautaire / Embauche temporaire / Concierge pour les activités dans les écoles
- 7.4 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Commis à l'approvisionnement
- 7.5 Service des travaux publics / Prolongation d'embauche / Journalier temporaire
- 7.6 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Opérateur-chauffeur
- 7.7 Service sécurité incendie / Nominations / Pompiers – classe 2
- 7.8 Service sécurité incendie / Prolongation de la période d'essai / Pompier
- 7.9 Direction générale / Fin d'emploi temporaire / Conseiller aux finances

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

- 9.1 Cession envers la Société GRICS / Contrats intervenus entre M²e Solutions inc. et la Ville

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Softball Québec / M^{me} Laurence Larivée-Bazinet / Aide financière

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-51 / Services d'entretien ménager à la bibliothèque et à la Maison Valois
- 13.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-50 / Services d'entretien ménager à l'hôtel de ville
- 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-52 / Services d'entretien ménager aux ateliers municipaux
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-48 / Services de contrôle des animaux
- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-49 / Services d'entretien ménager aux casernes
- 13.6 Circulation / Interdiction de stationnement / Intersection de la rue Trestler et de l'avenue Vaudreuil

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° VAUM1-037 / Mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration / Règlement n° 1608

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Mandat / Choix de professionnels / Construction des réseaux d'égout sanitaire, d'eau potable et voirie / Projet domiciliaire « Châteaux de la Gare – phase 8 » (rue Jacques-Plante) / Groupe immobilier Vaudreuil inc. / Règlement n° 1635
- 15.2 Acquisition / Lots 4 429 779, 4 429 778, 4 827 740 et 4 546 835 / Partie de la rue Bellini, rues Vivaldi et Verdi / Officialisation des arrêts obligatoires sur les rues Bellini, Vivaldi et Verdi
- 15.3 Règlement de contrôle intérimaire 211 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Désignation d'un inspecteur régional adjoint
- 15.4 Autorisation / Transmission des plans et devis au MDDEP / Projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine d'épuration » / Modification au poste Ouimet et à l'émissaire sanitaire / Règlement n° 1605

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 18 octobre 2011
- 16.2 PIIA / 3110, boulevard de la Gare, local 110 / Construction d'un centre de jardinage en cour avant / Zone C3-357 / CCU n° 11-10-148
- 16.3 PIIA / 345 à 393, boulevard Harwood / Remplacement de la couleur existante du revêtement métallique extérieur du bâtiment principal / Zone C3-725 / CCU n° 11-10-149
- 16.4 PIIA / 461, avenue Saint-Charles / Nouvelles enseignes sur poteau et sur auvent / Zone C2-248 / CCU n° 11-10-150
- 16.5 PIIA / 418, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau / Zone P2-350 / CCU n° 11-10-151
- 16.6 PIIA / 48, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouveau concept d'enseignes / Zone C3-301 / CCU n° 11-10-152
- 16.7 PIIA / 48, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelles enseignes en façade avant et arrière / Zone C3-301 / CCU n° 11-10-153
- 16.8 Dérogation mineure / 386, rue Lalonde / Construction d'un bâtiment accessoire / Lot 1 545 659 / Zone H1-722 / CCU n° 11-10-154
- 16.9 Dérogation mineure / 34, rue Sunset / Empiètement / Garage détaché en cour avant / Lot 1 830 469 / Zone H1-802 / CCU n° 11-10-155
- 16.10 Dérogation mineure / 2204, rue des Siffleurs / Marge arrière / Lot 2 802 151 / Zone H1-220 / CCU n° 11-10-156
- 16.11 Dérogation mineure / 610, avenue Saint-Charles / Réservoirs extérieurs en cour avant / Lot 2 824 928 / Zone C2-306 / CCU n° 11-10-158

16.12 Révision de la recommandation n° 11-01-07 du Comité consultatif d'urbanisme / 3110, boulevard de la Gare, local 110 / Mur-écran / Zone C3-357 / CCU n° 11-10-159

16.13 Tours du Château / Modification de l'aménagement du talus

17. ENVIRONNEMENT

17.2 Autorisation / MDDEP / Changement de zonage / Lot 3 721 814

18. RÉGLEMENTATION

18.1 Avis de motion / Règlement n° 1304-01 / Modification des limites du bassin de taxation visé à l'article 4.2 / Secteur des rues Crevier et des Érables / Réaménagement puits Como

18.2 Avis de motion / Règlement n° 1306-01 / Modification des limites du bassin de taxation visé à l'article 4.1 / Secteur des rues Crevier et des Érables / Conduite d'aménée puits Como

18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1274-11 / Règlement des permis et certificats et de régie interne / Ajout du terme usage additionnel et sa définition

18.5 Avis de motion / Règlement n° 1274-11 / Règlement des permis et certificats et de régie interne / Ajout du terme usage additionnel et sa définition

18.6 Adoption de projet / Règlement n° 1635 / Protocole d'entente entre la Ville et Groupe immobilier Vaudreuil inc. / Services municipaux / Projet « Châteaux de la Gare – phase 8 » / Rue Jacques-Plante

18.7 Avis de motion / Règlement n° 1635 / Protocole d'entente entre la Ville et Groupe immobilier Vaudreuil inc. / Services municipaux / Projet « Châteaux de la Gare – phase 8 » / Rue Jacques-Plante

18.8 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-163 / Modification de l'article 3.1.8 / Autorisation / Bureau de professionnels et autres commerces de services situés dans une habitation unifamiliale jumelée ou contiguë

18.9 Avis de motion / Règlement n° 1275-163 / Modification de l'article 3.1.8 / Autorisation / Bureau de professionnels et autres commerces de services situés dans une habitation unifamiliale jumelée ou contiguë

18.10 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-164 / Autorisation / Usages additionnels à l'usage principal / Zone C3-217 / Secteur des Chenaux – autoroute 40

18.11 Avis de motion / Règlement n° 1275-164 / Autorisation / Usages additionnels à l'usage principal / Zone C3-217 / Secteur des Chenaux – autoroute 40

18.12 Adoption / Règlement n° 1275-162 / Autorisation / Supermarché d'alimentation (6011) / Retrait de l'application spécifique « Spectacle érotique » / Zone C2-756 / Secteur du boulevard Harwood

18.13 Adoption / Règlement n° 1276-05 / Modification du Règlement de construction / Nouvelle disposition concernant les constructions dangereuses, insalubres, inachevées, incendiées, délabrées ou partiellement détruites

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-11-972 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 17 octobre 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-11-973 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-11-974 JEUNESSE, J'ÉCOUTE / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Jeunesse, J'écoute;

CONSIDÉRANT le nombre sans cesse croissant de demandes de jeunes en difficulté auxquelles l'organisme tente de répondre dans un délai jugé raisonnable;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé à Jeunesse, J'écoute un montant de mille dollars (1 000 \$) à titre d'aide financière en soutien au bon fonctionnement de l'organisme;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-11-975 DEMANDE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / EXEMPTION DE TAXES / MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT que le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges demande d'être reconnu pour fins d'exemption de taxes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil informe la Commission municipale du Québec qu'il ne s'objecte pas à la demande.

« ADOPTÉE »

11-11-976 FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC / PRIX DU MINISTRE EN HORTICULTURE ORNEMENTALE 2011 / CANDIDATURE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la tenue du Souper des Lauréats par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec visant à honorer les entreprises et les professionnels qui oeuvrent en horticulture ornementale et qui se sont particulièrement distingués par leurs innovations et leur dynamisme;

CONSIDÉRANT la candidature de la Ville dans la catégorie « Produit ou service innovateur » en vue de remporter le prix du Ministre;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de huit (8) billets pour un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix dollars (590 \$), taxes applicables non comprises, pour assister au dévoilement des gagnants des différents prix remis lors du Souper des Lauréats de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec qui se tiendra le 16 novembre 2011 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-11-977 RÉSOLUTION EN FAVEUR D'UN RENOUVELLEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU que partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

ATTENDU que des ménages de la Ville de Vaudreuil-Dorion ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU que les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

DE demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

DE demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux de Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

DE demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

« ADOPTÉE »

11-11-978 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Guy Pilon, fait rapport de la situation financière de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et de la liste des contrats comportant une dépense de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

QUE le texte du rapport du maire soit publié dans l'édition du 12 novembre 2011 du journal Première Édition.

« ADOPTÉE »

11-11-979 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les procédures des séances du Conseil (Règlement n° 1000) en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE les séances ordinaires du Conseil, pour l'année 2012, soient tenues à 19 h 30 aux jours suivants :

- | | |
|--------------------|---------------------------------|
| ▪ Lundi 16 janvier | ▪ Lundi 18 juin |
| ▪ Lundi 6 février | ▪ Mardi 3 juillet |
| ▪ Lundi 20 février | ▪ Lundi 6 août |
| ▪ Lundi 5 mars | ▪ Mardi 4 septembre |
| ▪ Lundi 19 mars | ▪ Lundi 17 septembre |
| ▪ Lundi 2 avril | ▪ Lundi 1 ^{er} octobre |
| ▪ Lundi 16 avril | ▪ Lundi 15 octobre |
| ▪ Lundi 7 mai | ▪ Lundi 5 novembre |
| ▪ Mardi 22 mai | ▪ Lundi 19 novembre |
| ▪ Lundi 4 juin | ▪ Lundi 10 décembre |

« ADOPTÉE »

11-11-980 COMMISSION DE TOPONYMIE / OFFICIALISATION DU NOM DE LA RUE DES CERISIERS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'officialisation du nom de la rue des Cerisiers par la Commission de toponymie du Québec en date du 18 août 2011;

QUE copie de l'attestation d'officialisation soit acheminée aux services concernés de la municipalité ainsi qu'à Postes Canada.

« ADOPTÉE »

11-11-981 BAIL D'EMPLACEMENT / TELUS / TOUR DE COMMUNICATION / ARRIÈRE DE L'ARÉNA MUNICIPAL / AUTORISATION DES PLANS

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée à louer un espace à l'arrière de l'aréna municipal aux fins d'y permettre l'implantation d'une tour de télécommunication;

CONSIDÉRANT que les documents contractuels obligent le locateur à faire approuver ses plans par la Ville;

CONSIDÉRANT que les plans sont conformes aux exigences apparaissant au bail;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte les plans de Telus pour son projet PQ1765 émis le 17 juin 2011 et autorise le maire et le greffier à les signer pour qu'ils fassent partie intégrante du bail.

« ADOPTÉE »

11-11-982 CESSION / LOT PROJETÉ 4 958 342 / COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS / AUTORISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la hausse marquée de population du district Fief-Cavagnal (district 3);

CONSIDÉRANT que cette hausse s'accompagne d'une demande accrue en services d'éducation primaire;

CONSIDÉRANT que le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare (PPU) prévoit l'implantation d'une école primaire sur le territoire qui en fait l'objet;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot 4 879 973 d'une superficie de 29 275 m² situé dans le périmètre du PPU;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à céder à la Commission scolaire des Trois-Lacs, à même le lot 4 879 973, un terrain d'une superficie de 19 331 m² aux fins d'y implanter une école primaire;

CONSIDÉRANT l'urgence de débiter la construction de cette école afin de permettre son utilisation dès août 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville cède à la Commission scolaire des Trois-Lacs le lot projeté 4 958 342 tel qu'identifié au plan portant minute 10778 préparé le 31 octobre 2011 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, aux fins d'y implanter et maintenir une école primaire;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le greffier soit en outre autorisé à signer le permis de lotissement requis par la réglementation municipale;

QUE la Commission scolaire des Trois-Lacs soit autorisée à entreprendre immédiatement les travaux de construction de l'école sur le lot projeté 4 958 342.

« ADOPTÉE »

11-11-983 RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné pour l'adoption d'un nouveau règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (Règlement n° 1592);

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu certaines recommandations du ministère des Transports et les a intégrées à son projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de requérir des municipalités contiguës une résolution d'appui à ce règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre aux municipalités contiguës concernées le projet de règlement n° 1592 et de requérir de leur part les résolutions d'appui nécessaires.

« ADOPTÉE »

11-11-984 OFFICE D'HABITATION DE VAUDREUIL-DORION / MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL / RENOUELEMENT DES MANDATS

CONSIDÉRANT que les mandats des membres de l'Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion désignés par la Ville viennent à échéance le 21 novembre 2011 et qu'il y a lieu de les renouveler;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le mandat de MM. Rénaud Gabriele et Gabriel Parent, conseillers à la Ville de Vaudreuil-Dorion, ainsi que celui de M. Marc Langlois, soient renouvelés pour une période de trois (3) ans à compter du 22 novembre 2011;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

11-11-985 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE / CHANGEMENT DU LIEU OÙ SIÈGE LA COUR

CONSIDÉRANT l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges est située au 190, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion, J7V 2L3;

CONSIDÉRANT que la cour municipale régionale (CMR) déménage le ou vers le 15 décembre 2011 au 2555, rue Dutrisac, local 27, à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6;

CONSIDÉRANT l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* qui prévoit que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale doit être effectuée par résolution par chaque municipalité membre de l'entente en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant aux municipalités locales d'approuver le changement d'adresse du lieu où siège la CMR;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit approuvée la nouvelle adresse de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges au 2555, rue Dutrisac, local 27, à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6, et ce, à compter du 15 décembre 2011 et transmette à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, avant le 15 novembre 2011, une copie certifiée conforme de la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-11-986 COOPÉRATIVE DE LA SOLIDARITÉ LA SEIGNEURIE DE VAUDREUIL / EMPHYTÉOSE / STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande de la Coopérative de la solidarité la Seigneurie de Vaudreuil pour la cession, à titre gratuit, d'une partie du lot 3 291 361 du cadastre du Québec afin d'y construire des espaces de stationnement;

CONSIDÉRANT que la construction de ce stationnement permettra de limiter le stationnement sur rue;

CONSIDÉRANT que la Ville n'utilise d'aucune façon ce terrain;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de céder à la Coopérative de la solidarité la Seigneurie de Vaudreuil, sous forme d'emphytéose, une partie du lot 3 291 361, d'une superficie de 2 071,9 mètres carrés, afin d'y implanter un stationnement, le tout telle qu'elle apparaît à la description technique de M. Clément Arseneault, arpenteur-géomètre, portant minute 16 930, datée du 12 octobre 2011;

QU'il est entendu que tous les coûts liés à la construction du stationnement sont à la charge de la Coopérative;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-11-987 RÉTROCESSION DU LOT 3 285 787 ET DU LOT PROJETÉ 4 599 670 / RUE MAURICE-RICHARD / EXCLUSION DU DOMAINE PUBLIC / SERVITUDE

CONSIDÉRANT la résolution 10-06-491 autorisant la rétrocession du lot 3 285 787 constituant une partie de la rue Maurice-Richard à Groupe immobilier Vaudreuil;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de céder l'embouchure de cette même rue, consistant au lot projeté 4 599 670, tel qu'il apparaît au plan de M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, daté du 30 avril 2010 et portant minute 39807;

CONSIDÉRANT que ces immeubles avaient été cédés par leur propriétaire à la Ville à titre gratuit;

CONSIDÉRANT que le plan des rues du secteur a été modifié depuis, que la Ville n'en n'a plus besoin et qu'il y a lieu de les rétrocéder;

CONSIDÉRANT que des infrastructures municipales sont présentes en tréfonds et qu'il y a lieu d'établir à leur égard une servitude;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit décrétée fermée et exclue du domaine public la partie de la rue Maurice-Richard constituée du lot 3 285 787 et du lot projeté 4 599 760;

QUE la Ville rétrocède à Groupe immobilier Vaudreuil le lot projeté 4 599 760;

QUE soit établie, au bénéfice de la Ville, une servitude pour les infrastructures municipales présentes sur ces deux (2) immeubles;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte ou les actes à intervenir ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'en outre, le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le permis de lotissement du lot projeté 4 599 760.

« ADOPTÉE »

11-11-988 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE / FORMATION DES ÉLUS / DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier dépose un rapport attestant de la participation de tous les élus à la formation obligatoire portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

11-11-989 SERVITUDE / HYDRO-QUÉBEC ET BELL / LOT 4 415 068 / PARC LORNE-WORSLEY

CONSIDÉRANT la demande conjointe d'Hydro-Québec et Bell Canada pour l'établissement d'une servitude pour des lignes de distribution d'électricité et de télécommunication sur une partie du lot 4 415 068;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte pour l'établissement d'une servitude avec Hydro-Québec et Bell Canada, telle que montrée au plan de l'arpenteur-géomètre M. Benoit Rolland portant minute 10454 et daté du 14 juillet 2011, ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-11-990 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N° 1275-157 / ZONE I3-831 / INCLUSION DE NOUVEAUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS RELIÉS À L'ENTRETIEN DES VÉHICULES AUTOMOBILES DU GROUPE 63 / SECTEUR CITÉ-DES-JEUNES À L'OUEST DE LA ROUTE 342

ATTENDU que le Conseil a adopté, le 6 septembre dernier, le Règlement n° 1275-157 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'inclure dans la zone I3-831 de nouveaux usages spécifiquement permis reliés à l'entretien des véhicules automobiles du groupe 63;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 2 novembre 2011 afin de corriger certaines erreurs matérielles y apparaissant;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-157 donné par le greffier le 2 novembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-11-991 MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / COUR MUNICIPALE RÉGIONALE / PARTAGE DE FIBRES OPTIQUES

CONSIDÉRANT que les bureaux de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges déménagent dans le même édifice que l'hôtel de ville de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans la semaine du 11 décembre prochain;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Vaudreuil-Dorion sont partenaires dans l'acquisition et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT les besoins de la cour municipale régionale en fibres optiques pour raccorder les systèmes informatiques;

CONSIDÉRANT que les fibres 59 et 60 qui sont reliés aux fibres 3 et 4 de l'hôtel de ville de Vaudreuil-Dorion sont libres et ne seront pas utilisées à court et moyen terme par la Ville;

CONSIDÉRANT la demande faite par l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d'utiliser les fibres libres 59 et 60 pour les besoins de la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC à réajuster le partage des frais d'exploitation;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et autorise l'utilisation des fibres 59 et 60 pour les besoins de la cour municipale régionale.

« ADOPTÉE »

11-11-992 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de quatre millions neuf cent six mille cinq cent un dollars et quatre-vingt-six cents (4 906 501,86 \$).

« ADOPTÉE »

11-11-993 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1598 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / SERVICES MUNICIPAUX ET TRAVAUX CONNEXES / RUES MAURICE-RICHARD, TOE-BLAKE ET JEAN-BÉLIVEAU / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 25 octobre 2011, le Règlement d'emprunt n° 1598 décrétant un emprunt de deux millions soixante-dix-neuf mille dollars (2 079 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie des rues Maurice-Richard, Toe-Blake et Jean-Béliveau;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit deux millions soixante-dix-neuf mille dollars (2 079 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-11-994 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES / 2^E SEMESTRE 2011

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Ville réalisés jusqu'au 31 octobre 2011 et ceux de 2010 réalisés au cours de la même période. Il remet, de plus, un état comparatif des revenus et dépenses prévus pour l'exercice 2011 et ceux qui ont été prévus par le budget 2011.

11-11-995 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / DÉMISSION / CAISSIÈRE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M^{me} Marie-Ève Caron, caissière temporaire au sein du Service action communautaire, et ce, à compter du 7 octobre 2011;

ET QU'il est entendu que M^{me} Caron n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

11-11-996 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / CAISSIÈRE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Sarah Julien à titre de caissière au sein du Service action communautaire, et ce, à compter du 7 octobre 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-150;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-11-997 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE /
CONCIERGE POUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Marc Brunet, directeur adjoint du Service action communautaire, en date du 13 octobre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Jean Lalonde à titre de concierge temporaire lors des activités du service dans les écoles, et ce, à compter du 15 octobre 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 1 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-160;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-11-998 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION DE POSTE /
COMMIS À L'APPROVISIONNEMENT**

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable du rendement de M^{me} Angie Dufort en date du 24 octobre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Angie Dufort dans son poste régulier de commis à l'approvisionnement, et ce, à compter du 3 novembre 2011;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Dufort;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-150;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-11-999 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROLONGATION D'EMBAUCHE / JOURNALIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la démission récente d'un employé col bleu temporaire inscrit sur la liste de rappel 2011;

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre afin de rencontrer les objectifs opérationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement positive de la part des supérieurs de M. Mathieu Ménard en date du 13 octobre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte que M. Mathieu Ménard puisse demeurer à l'emploi à titre de journalier temporaire pour une période excédant 1 200 heures de travail dans l'année courante, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe;

QU'il est entendu que cette prolongation d'embauche permettra à M. Ménard d'accéder à la liste de rappel à compter du 1^{er} janvier 2012, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-11-1000 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION DE POSTE / OPÉRATEUR-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable du rendement de M. Pierre Lefebvre en date du 19 octobre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Pierre Lefebvre dans son poste régulier d'opérateur-chauffeur au sein de l'unité Aqueduc et égouts du Service des travaux publics, et ce, à compter du 2 novembre 2011;

QUE des félicitations soient adressées à M. Lefebvre;

QUE cette dépense soit imputée aux codes d'objet 160 dans les unités concernées;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-11-1001 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATIONS / POMPIERS – CLASSE 2

CONSIDÉRANT la résolution 10-10-899 autorisant l'embauche de M^{me} Chrystelle Nadeau et de MM. Mathieu Labrosse et Miguel Plourde au poste de pompiers temporaires à l'essai au sein du Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que leur période d'essai a pris fin le 19 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement favorable effectuée par la direction du Service sécurité incendie en octobre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la nomination de M^{me} Chrystelle Nadeau et de MM. Mathieu Labrosse et Miguel Plourde aux postes de pompiers temporaires - classe 2 au sein du Service sécurité incendie, et ce, à compter du 19 octobre 2011, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Nadeau et MM. Labrosse et Plourde;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-220-00-113 à 02-220-00-119;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-11-1002 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI / POMPIER

CONSIDÉRANT la résolution 10-10-899 autorisant l'embauche de M. Éric Dubois-Maisonneuve au poste de pompier temporaire à l'essai au sein du Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que sa période d'essai devait prendre fin le 19 octobre 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger la période d'essai de M. Dubois-Maisonneuve à la suite de l'évaluation de rendement effectuée par la direction du Service sécurité incendie en octobre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prolonge la période d'essai de M. Éric Dubois-Maisonneuve au poste de pompier temporaire à l'essai pour une période additionnelle de six (6) mois prenant fin le 19 avril 2012;

QU'à la suite de la période d'essai additionnelle et sur réception d'une recommandation favorable de la direction du Service sécurité incendie, M. Dubois-Maisonneuve pourrait être nommé au poste de pompier temporaire – classe 2;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-220-00-113 à 02-220-00-119;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-11-1003 DIRECTION GÉNÉRALE / FIN D'EMPLOI TEMPORAIRE / CONSEILLER AUX FINANCES

CONSIDÉRANT la résolution 11-07-680 autorisant l'embauche temporaire de M. Harold Ellefsen à la fonction de conseiller aux finances, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe;

CONSIDÉRANT que les mandats confiés par la direction générale ont été complétés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin à l'emploi temporaire de M. Harold Ellefsen, conseiller aux finances au sein de la direction générale, et ce, à compter du 27 octobre 2011;

QU'il est entendu que M. Ellefsen n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE la Ville remercie M. Ellefsen pour le travail qu'il a accompli;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

11-11-1004 CESSIION ENVERS LA SOCIÉTÉ GRICS / CONTRATS INTERVENUS ENTRE M²E SOLUTIONS INC. ET LA VILLE

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} mars 2011, les activités de M²e Solutions inc. ont été intégrées à l'intérieur de la Société GRICS et que cette dernière a été en mesure de continuer à offrir les mêmes services prévus au contrat, notamment au niveau des activités de soutien téléphonique, d'entretien et de développement de nouvelles fonctionnalités;

CONSIDÉRANT que la date d'entrée en vigueur de cette cession est le 1^{er} novembre 2011 et que la Société GRICS sera donc aux droits et obligations de M²e Solutions inc. aux termes dudit contrat à compter de cette date;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de Société GRICS afin obtenir de la Ville une autorisation à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les documents autorisant la cession des droits et obligations de M²e Solutions inc. à Société GRICS.

« ADOPTÉE »

11-11-1005 SOFTBALL QUÉBEC / M^{ME} LAURENCE LARIVÉE-BAZINET / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que M^{me} Laurence Larivée-Bazinet, résidente de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est membre de la fédération sportive de Softball Québec;

CONSIDÉRANT que M^{me} Larivée-Bazinet a notamment participé au championnat de l'est du Canada qui s'est déroulé à l'Île-du-Prince-Édouard du 25 au 28 août 2011;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à Softball Québec à titre d'aide financière pour M^{me} Laurence Larivée-Bazinet à l'égard de sa participation au championnat de l'est du Canada qui s'est déroulé à l'Île-du-Prince-Édouard du 25 au 28 août 2011;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation aux événements susdits;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-11-1006 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-09-51 / SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER À LA BIBLIOTHÈQUE ET À LA MAISON VALOIS

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'entretien ménager à la bibliothèque et à la Maison Valois adjugé par la résolution 09-12-900 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2010 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé en 2011 par la résolution 11-01-026;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a accompli son mandat de façon satisfaisante au cours des deux (2) dernières années de son contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de prolonger le contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-09-51 pour les services d'entretien ménager à la bibliothèque et à la Maison Valois à la compagnie J.S. Maintenance, 605-A, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Saint-Lazare (Québec), J7T 2A7, pour une année additionnelle, soit l'année 2012, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

(Budget 2012).

« ADOPTÉE »

11-11-1007 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-50 / SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'entretien ménager à l'hôtel de ville adjudgé par la résolution 09-12-902 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2010 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé en 2011 par la résolution 11-01-028;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a accompli son mandat de façon satisfaisante au cours des deux (2) dernières années de son contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de prolonger le contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-09-50 pour les services d'entretien ménager à l'hôtel de ville à la compagnie J.S. Maintenance, 605-A, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Saint-Lazare (Québec), J7T 2A7, pour une année additionnelle, soit l'année 2012, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

(Budget 2012).

« ADOPTÉE »

11-11-1008 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-52 / SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER AUX ATELIERS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'entretien ménager aux ateliers municipaux adjudgé par la résolution 09-12-901 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2010 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé en 2011 par la résolution 11-01-025;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a accompli son mandat de façon satisfaisante au cours des deux (2) dernières années de son contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de prolonger le contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-09-52 pour les services d'entretien ménager aux ateliers municipaux à la compagnie J.S. Maintenance, 605-A, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Saint-Lazare (Québec), J7T 2A7, pour une année additionnelle, soit l'année 2012, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

(Budget 2012).

« ADOPTÉE »

11-11-1009 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-48 / SERVICES DE CONTRÔLE DES ANIMAUX

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de contrôle des animaux, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 1^{er} novembre 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-48;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges, 1269, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services de contrôle des animaux, et ce, au coût de vingt-neuf mille cent deux dollars et quatorze cents (29 102,14 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-48;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-290-00-459 ainsi qu'au budget 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-11-1010 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-49 / SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER AUX CASERNES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services d'entretien ménager aux casernes, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} novembre 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-49;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par J.S. Maintenance, 605-A, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Saint-Lazare (Québec), J7T 2A7, pour les services d'entretien ménager aux casernes, et ce, au coût de trente et un mille quatre cent cinquante-cinq dollars et soixante cents (31 455,60 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-49;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-522 ainsi qu'au budget 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-11-1011 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / INTERSECTION DE LA RUE TRESTLER ET DE L'AVENUE VAUDREUIL

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation d'interdire le stationnement des véhicules routiers à l'intersection de la rue Trestler et de l'avenue Vaudreuil lors d'une réunion tenue le 19 octobre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit sur la rue Trestler, côté sud, de l'intersection de l'avenue Vaudreuil jusqu'à un point situé à 15 mètres à l'ouest de cette intersection;

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit sur l'avenue Vaudreuil, côté est, de l'intersection de la rue Trestler jusqu'à un point situé à 10 mètres au nord de cette intersection;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-11-1012 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° VAUM1-037 / MISE À NIVEAU DU BASSIN D'EAU BRUTE DE L'USINE DE FILTRATION / RÉGLEMENT N° 1608

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration, dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 octobre 2011 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° VAUM1-037;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction Jab inc., 246, rue Besner, Vaudreuil-sur-le-Lac (Québec), J7V 8P3, pour la mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration, et ce, au coût de neuf cent vingt-sept mille neuf cent trente dollars et cinquante-deux cents (927 930,52 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° VAUM1-037;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1608.

« ADOPTÉE »

11-11-1013 MANDAT / CHOIX DE PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE, D'EAU POTABLE ET VOIRIE / PROJET DOMICILIAIRE « CHÂTEAUX DE LA GARE – PHASE 8 » (RUE JACQUES-PLANTE) / GROUPE IMMOBILIER VAUDREUIL INC. / RÉGLEMENT N° 1635

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1635 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe immobilier Vaudreuil inc. » en vue de la construction des réseaux d'égout sanitaire, d'eau potable et de voirie du projet domiciliaire « Châteaux de la Gare – phase 8 » (rue Jacques-Plante);

CONSIDÉRANT que l'article 0.09 du protocole d'entente stipule que les professionnels pour exécuter les plans et devis et la surveillance des travaux de ce projet seront choisis par la Ville;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme le choix de la firme d'ingénieurs-conseils « Les Consultants CDGU inc. », pour la surveillance des travaux de construction des réseaux d'égout sanitaire, d'eau potable et de voirie du projet domiciliaire « Châteaux de la Gare – phase 8 » (rue Jacques-Plante), où celle-ci a été mandatée par le promoteur « Groupe immobilier Vaudreuil inc. »;

QUE la firme Legault-Trudeau, arpenteurs-géomètres, soit choisie pour qu'avant les travaux de ce projet, elle procède à l'installation des repères nécessaires à l'intérieur des emprises des rues de ce projet;

QUE la firme « Groupe ABS inc. » soit choisie afin d'accorder le soutien nécessaire à l'ingénieur-résident chargé de la surveillance des travaux aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et que tous les rapports soient transmis au directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE tous ces professionnels soient mandatés par le promoteur « Groupe immobilier Vaudreuil inc. », le tout en conformité avec le protocole d'entente faisant l'objet de l'annexe A, en date du 13 octobre 2011, qui fait partie intégrante du Règlement n° 1635.

« ADOPTÉE »

11-11-1014 ACQUISITION / LOTS 4 429 779, 4 429 778, 4 827 740 ET 4 546 835 / PARTIE DE LA RUE BELLINI, RUES VIVALDI ET VERDI / OFFICIALISATION DES ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR LES RUES BELLINI, VIVALDI ET VERDI

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services d'aqueduc, d'égout et de voirie d'une partie de la rue Bellini, des rues Vivaldi et Verdi sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 4 429 779, 4 429 778, 4 827 740 et 4 546 835 et de décréter lesdites rues ouvertes;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les travaux de voirie pour une partie de la rue Bellini, des rues Vivaldi et Verdi sur les lots 4 429 778, 4 429 779 et 4 546 835, tels que prévus au protocole d'entente du Règlement n° 1621, sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT l'obligation du promoteur de céder à titre gratuit à la Ville les lots identifiés précédemment;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquière les lots 4 429 778, 4 429 779 et 4 546 835 constituant l'assiette d'une partie de la rue Bellini ainsi que les rues Vivaldi et Verdi;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la partie de la rue Bellini, ainsi que les rues Vivaldi et Verdi, soient décrétées ouvertes en date de la signature de l'acte à intervenir;

QUE l'arrêt obligatoire des véhicules routiers soit décrété aux intersections suivantes :

- à l'intersection des rues Bellini et Verdi (dans toutes les directions);
- dans la courbe intérieure de la rue Bellini adjacente au lot 4 827 711;
- à l'intersection des rues Bellini et Vivaldi (dans toutes les directions);
- à l'intersection des rues Vivaldi et Verdi (dans toutes les directions);
- à la traverse de piétons sur la rue Bellini.

« ADOPTÉE »

11-11-1015 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 211 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / DÉSIGNATION D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire 211 dans le cadre du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer, conformément à l'article 13 de ce règlement, un inspecteur régional adjoint;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, soit désigné à titre d'inspecteur régional adjoint pour le territoire visé par le Règlement de contrôle intérimaire 211 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-11-1016 AUTORISATION / TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU MDDEP / PROJET « AGRANDISSEMENT ET MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION » / MODIFICATION AU POSTE OUMET ET À L'ÉMISSAIRE SANITAIRE / RÈGLEMENT N° 1605

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur consultant, soit Les Services EXP inc., à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du MDDEP, le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement*;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère;

QUE la Ville autorise la firme d'experts-conseils Les Services EXP inc. à transmettre au MDDEP, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement*, les plans et devis de ce projet, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP et une attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

11-11-1017 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2011

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 18 octobre 2011.

« ADOPTÉE »

11-11-1018 PIIA / 3110, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 110 / CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE JARDINAGE EN COUR AVANT / ZONE C3-357 / CCU N° 11-10-148

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-10-148 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 3110, boulevard de la Gare, local 110, le projet de construction d'un centre de jardinage annexé au bâtiment « J », le tout tel que montré aux plans feuillets A200, A400 et A401 intitulés « Révision de l'aire de vente extérieure en date du 6 octobre 2011 » préparés par DCYSA architectes et tel que présenté au plan intitulé « Aménagement du centre de jardinage pour JYSK » préparé en date du 11 octobre 2011 en raison que ce dernier ne répond pas à l'usage tel que défini à la réglementation.

« ADOPTÉE »

11-11-1019 PIIA / 345 À 393, BOULEVARD HARWOOD / REMPLACEMENT DE LA COULEUR EXISTANTE DU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL / ZONE C3-725 / CCU N° 11-10-149

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-10-149 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 345 à 393, boulevard Harwood, le projet de remplacement de la couleur existante du parement métallique du bâtiment principal par la couleur « Bleu royal # M645-00 Micamix »;

ET QUE soit revue la sécurité des conteneurs à déchets et recyclage afin d'éviter les incendies qui s'y déclarent fréquemment.

« ADOPTÉE »

11-11-1020 PIIA / 461, AVENUE SAINT-CHARLES / NOUVELLES ENSEIGNES SUR POTEAU ET SUR AUVENT / ZONE C2-248 / CCU N° 11-10-150

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-10-150 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 461, avenue Saint-Charles, le projet de nouvelles enseignes sur poteau et sur auvent, le tout tel que montré aux documents préparés par Enseignes Luma en date du 30 septembre 2011 et reçus le 6 octobre 2011 pour l'enseigne sur poteau et tel que présenté au document préparé par Auvents multiples en date du 6 octobre 2011 pour les enseignes sur auvent.

« ADOPTÉE »

11-11-1021 PIIA / 418, AVENUE SAINT-CHARLES / NOUVELLE ENSEIGNE SUR POTEAU / ZONE P2-350 / CCU N° 11-10-151

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-10-151 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 418, avenue Saint-Charles, le projet de nouvelle enseigne sur poteau, le tout tel que montré au document intitulé « Centre du vieux couvent – nouvelle enseigne intégrée au patrimoine architectural » produit par Latreille enseignes, en date du 29 septembre 2011, et ce, conditionnellement à ce que l'enseigne respecte les normes de localisation prescrites par le Règlement de zonage n° 1275 et que chacun des panneaux individuels fasse l'objet d'une demande de certificat d'autorisation distincte.

« ADOPTÉE »

11-11-1022 PIIA / 48, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / NOUVEAU CONCEPT D'ENSEIGNES / ZONE C3-301 / CCU N° 11-10-152

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-10-152 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 48, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le nouveau concept d'enseignes tel que montré aux documents préparés par S. Chopra architecte en date du 26 septembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-11-1023 PIIA / 48, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / NOUVELLES ENSEIGNES EN FAÇADE AVANT ET ARRIÈRE / ZONE C3-301 / CCU N° 11-10-153

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-10-153 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 48, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet de nouvelles enseignes en façade avant et arrière, le tout tel que montré au document préparé par Day Nite Sign en date du 13 septembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-11-1024 DÉROGATION MINEURE / 386, RUE LALONDE / CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE / LOT 1 545 659 / ZONE H1-722 / CCU N° 11-10-154

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Jean-Yves Grenier;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-10-154 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 1^{er} octobre 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 386, rue Lalonde;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 386, rue Lalonde, afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type « garage détaché » s'ajoutant au bâtiment accessoire existant et occasionnant ainsi un excédent de 10 mètres carrés de la superficie maximale autorisée en dérogation à l'article 2.2.10.1 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui stipule que la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires ne peut excéder 10 % de la superficie totale du terrain.

« ADOPTÉE »

11-11-1025 DÉROGATION MINEURE / 34, RUE SUNSET / EMPIÈTEMENT / GARAGE DÉTACHÉ EN COUR AVANT / LOT 1 830 469 / ZONE H1-802 / CCU N° 11-10-155

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Jean-François Desaulniers;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-10-155 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 octobre 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 34, rue Sunset;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 34, rue Sunset, afin d'autoriser un garage détaché situé en partie en cour avant, d'un empiètement maximal de 1,47 mètre, contrairement à l'article 2.2.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise les garages détachés en cour latérale ou arrière, ou en cour avant, seulement lorsque celle-ci a une profondeur minimale de 30 mètres.

« ADOPTÉE »

11-11-1026 DÉROGATION MINEURE / 2204, RUE DES SIFFLEURS / MARGE ARRIÈRE / LOT 2 802 151 / ZONE H1-220 / CCU N° 11-10-156

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. José Badia;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-10-156 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 1^{er} octobre 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2204, rue des Siffleurs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2204, rue des Siffleurs, afin d'autoriser une marge arrière de 7,61 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-220 qui prescrit une marge arrière minimale de 8 mètres, et ce, conditionnellement à ce qu'un permis de réparation soit demandé pour réaliser certaines actions correctives dans le but d'assurer l'intégrité structurale du bâtiment, le tout tel que recommandé par le rapport d'expertise dossier n° 110719-JB01 préparé le 12 septembre 2011 par la firme Prospecplus génie-conseil.

« ADOPTÉE »

11-11-1027 DÉROGATION MINEURE / 610, AVENUE SAINT-CHARLES / RÉSERVOIRS EXTÉRIEURS EN COUR AVANT / LOT 2 824 928 / ZONE C2-306 / CCU N° 11-10-158

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Luc Harvey;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-10-158 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 octobre 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 610, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 610, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser deux (2) réservoirs extérieures en cour avant en dérogation à l'article 2.3.6.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit, et ce, conditionnellement à ce que des écrans opaques soient érigés afin de les camoufler;

QUE ces écrans, de même que celui existant, doivent être de la même couleur que la brique du bâtiment.

« ADOPTÉE »

11-11-1028 RÉVISION DE LA RECOMMANDATION N° 11-01-07 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / 3110, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 110 / MUR-ÉCRAN / ZONE C3-357 / CCU N° 11-10-159

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-01-07 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 janvier 2011 dans laquelle est stipulé que des murs écrans seront construits;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-10-159 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit révisée la recommandation n° 11-01-07 afin de soustraire le propriétaire de l'immeuble de son obligation d'érection d'un mur écran dans sa position projetée près de la ligne de propriété qui est adjacente à l'autoroute 40 pour le bâtiment « J ».

« ADOPTÉE »

11-11-1029 TOURS DU CHÂTEAU / MODIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TALUS

CONSIDÉRANT la demande de permis formulée par Les Tours du Château inc. reçue par courriel le 4 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que la requérante du permis de construction n° 2006-21985, soit Giffels Design & Construction Québec inc., désire modifier l'aménagement du talus pour une réduction importante du nombre d'arbres, le tout tel que mentionné au courriel de M^{me} Josianne Dalcourt, architecte-paysagiste chez Beaupré et Associés architecture de paysage + design urbain, daté du 24 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que l'aménagement du talus a fait l'objet d'une analyse PIIA approuvée par la résolution 06-05-435;

CONSIDÉRANT que le talus est requis afin de respecter les exigences des isophones dus à la proximité de l'autoroute 40, et ce, sans aucun aménagement particulier outre sa hauteur de 5 mètres;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil approuve les modifications d'aménagement paysager dudit talus, le tout tel qu'illustré au plan préparé par Beaupré Ass., référence 06-275, dessin n° 1 de 1, en date d'octobre 2011, et du document explicatif produit par M^{me} Josianne Dalcourt en date du 24 octobre 2011.

« ADOPTÉE »

11-11-1030 AUTORISATION / MDDEP / CHANGEMENT DE ZONAGE / LOT 3 721 814

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite implanter un module de jeux d'eau au parc Champagne;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), un certificat d'autorisation (CA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est nécessaire pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que le MDDEP exige qu'un projet de compensation soit élaboré pour palier à la perte des 400 mètres carrés de milieu humide de situation 3 reliée à ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de modifier le zonage du lot 3 721 814 pour satisfaire aux exigences du MDDEP pour une superficie équivalente;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal s'engage à modifier le zonage applicable au lot 3 721 814 pour un zonage de type parc - conservation pour une superficie de 400 mètres carrés, dans l'éventualité où le CA serait délivré par le MDDEP, dans le cadre du projet du parc Champagne, afin de compenser pour la perte de milieu humide.

« ADOPTÉE »

11-11-1031 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1304-01 / MODIFICATION DES LIMITES DU BASSIN DE TAXATION VISÉ À L'ARTICLE 4.2 / SECTEUR DES RUES CREVIER ET DES ÉRABLES / RÉAMÉNAGEMENT PUIITS COMO

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le règlement n° 1304 afin de changer les limites du bassin de taxation visé à l'article 4.2.

11-11-1032 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1306-01 / MODIFICATION DES LIMITES DU BASSIN DE TAXATION VISÉ À L'ARTICLE 4.1 / SECTEUR DES RUES CREVIER ET DES ÉRABLES / CONDUITE D'AMENÉE PUIITS COMO

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le règlement n° 1306 afin de changer les limites du bassin de taxation visé à l'article 4.1.

11-11-1033 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1274-11 / RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS ET DE RÉGIE INTERNE / AJOUT DU TERME USAGE ADDITIONNEL ET SA DÉFINITION

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1274-11 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'ajouter le terme usage additionnel et sa définition »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 novembre 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-11-1034 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1274-11 / RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS ET DE RÉGIE INTERNE / AJOUT DU TERME USAGE ADDITIONNEL ET SA DÉFINITION

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'ajouter le terme usage additionnel et sa définition.

11-11-1035 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1635 / PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET GROUPE IMMOBILIER VAUDREUIL INC. / SERVICES MUNICIPAUX / PROJET « CHÂTEAUX DE LA GARE – PHASE 8 » / RUE JACQUES-PLANTE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1635 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe immobilier Vaudreuil inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de fondation de rues, des services municipaux, d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial relatifs au projet « Châteaux de la Gare » phase 8 (rue Jacques-Plante) »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 novembre 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-11-1036 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1635 / PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET GROUPE IMMOBILIER VAUDREUIL INC. / SERVICES MUNICIPAUX / PROJET « CHÂTEAUX DE LA GARE – PHASE 8 » / RUE JACQUES-PLANTE

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe immobilier Vaudreuil inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de fondation de rues, des services municipaux, d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial relatifs au projet « Châteaux de la Gare » phase 8 (rue Jacques-Plante).

11-11-1037 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-163 / MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.1.8 / AUTORISATION / BUREAU DE PROFESSIONNELS ET AUTRES COMMERCES DE SERVICES SITUÉS DANS UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE OU CONTIGUË

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-163 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1275 en modifiant l'article 3.1.8 afin d'autoriser un bureau de professionnels et autres commerces de services situés dans une habitation unifamiliale jumelée ou contiguë »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 novembre 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-11-1038 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-163 / MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.1.8 / AUTORISATION / BUREAU DE PROFESSIONNELS ET AUTRES COMMERCES DE SERVICES SITUÉS DANS UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE OU CONTIGUË

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1275 en modifiant l'article 3.1.8 afin d'autoriser un bureau de professionnels et autres commerces de services situés dans une habitation unifamiliale jumelée ou contiguë.

11-11-1039 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-164 / AUTORISATION / USAGES ADDITIONNELS À L'USAGE PRINCIPAL / ZONE C3-217 / SECTEUR DES CHENAUX – AUTOROUTE 40

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-164 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser des usages additionnels à l'usage principal à la zone C3-217 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 novembre 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-11-1040 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-164 / AUTORISATION / USAGES ADDITIONNELS À L'USAGE PRINCIPAL / ZONE C3-217 / SECTEUR DES CHENAUX – AUTOROUTE 40

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser des usages additionnels à l'usage principal à la zone C3-217.

11-11-1041 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-162 / AUTORISATION / SUPERMARCHÉ D'ALIMENTATION (6011) / RETRAIT DE L'APPLICATION SPÉCIFIQUE « SPECTACLE ÉROTIQUE » / ZONE C2-756 / SECTEUR DU BOULEVARD HARWOOD

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 octobre 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-162;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 octobre 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-162 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-162 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les supermarchés d'alimentation (6011) d'une superficie maximum de 5 000 mètres carrés de plancher et de retirer l'application spécifique 3.2.53 « Spectacle érotique » de la disposition particulière comme usage autorisé à la grille des usages et normes de la zone C2-756 ».

« ADOPTÉE »

11-11-1042 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1276-05 / MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION / NOUVELLE DISPOSITION CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS DANGEREUSES, INSALUBRES, INACHEVÉES, INCENDIÉES, DÉLABRÉES OU PARTIELLEMENT DÉTRUITES

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 octobre 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-162;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 novembre 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1276-05 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1276-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin d'inclure des dispositions concernant toute construction dangereuse, insalubre, inachevée, incendiée, délabrée ou partiellement détruite ».

« ADOPTÉE »

11-11-1043 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Utilisation d'un îlot de verdure face au 152, place du Gouverneur, pour accueillir les enfants lors de la soirée d'Halloween;
- Installation de panneaux annonçant le « Légendaire marché de Noël » tenue par la Maison Trestler les 12 et 13 novembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-11-1044 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-11-1045 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-11-1046 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 40 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, OMA, greffier